

Pour que l'exceptionnel devienne la règle

Tous exceptionnels !

Pour le SNES-FSU, le seul intérêt de la classe exceptionnelle pour l'instant, c'est de donner de nouvelles perspectives indiciaires de fin de carrière : un certifié / CPE en fin de hors-classe est à l'indice 783 ; avec la classe exceptionnelle, il atteint l'indice 830 (= échelon 11 des agrégés) et peut même prétendre à l'indice 972 (= dernier échelon de la hors-classe des agrégés). Quant aux agrégés, ils peuvent désormais espérer passer de l'indice 972 à l'indice 1067.

Certes, cette revalorisation ne concerne à l'heure actuelle qu'une partie des personnels et le SNES-FSU est conscient des inégalités

inacceptables que crée la classe exceptionnelle (déséquilibre entre les viviers 1 et 2, critères retenus pour intégrer le vivier 1 et opacité dans l'attribution des avis). Fallait-il pour autant voter contre le PPCR, alors qu'il constitue un point d'appui pour les revendications à venir ? Nos actions ont déjà permis d'élargir les conditions d'accès au vivier 1 et nous n'en resterons pas là !

Vous pouvez compter sur le SNES-FSU pour lutter afin que TOUS puissent profiter de la classe exceptionnelle, comme nous l'avons fait pour la hors-classe. ■